

RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

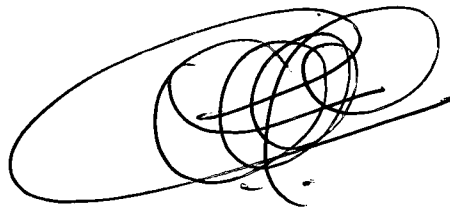
Numéro de gestion : 1991 B 40043
Numéro SIREN : 380 561 449
Nom ou dénomination : EMIN ET FILS

Ce dépôt a été enregistré le 14/03/2022 sous le numéro de dépôt 3941

SAS EMIN ET FILS
Rue Paul Valéry
84500 BOLLENE

COMPTES ARRETES AU 31/12/2021

« Certifiés conformes par le Président »

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Liase 21 IS RN

①

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EMIN ET FILS		1 2	
Adresse de l'entreprise		RUE PAUL VALERY B.P 77 84500 BOLLENE		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
Numéro SIRET *		3 8 0 5 6 1 4 4 9 0 0 0 1 4		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le		3 1 1 2 2 1 0 2 1	
		Brut		Amortissements, provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	29 833	AC	29 833
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 191	AG	6 191
	Fonds commercial (1)	AH	124 246	AI	124 246
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP	1 294 965	AQ	456 920
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	27 201	AS	25 365
	Autres immobilisations corporelles	AT	120 687	AU	114 806
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	5 837	BI	5 837
TOTAL (II)		BJ	1 608 960	BK	603 282
					1 005 678
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT	300 116	BU	300 116
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	591 483	BY	6 900
	Autres créances (3)	BZ	39 893	CA	39 893
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	1 025 508	CG	1 025 508
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	9 233	CI	9 233
	TOTAL (III)	CJ	1 966 232	CK	6 900
					1 959 332
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Pertes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	3 575 192	1A	610 182
					2 965 010
Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations		Stocks		Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2022

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EMIN ET FILS		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 770 000)	DA	770 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	77 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	1 327 000		
	Report à nouveau	DH	381		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	401 607		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	2 575 987		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs E1)	DV	4 849		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	277 813		
	Dettes fiscales et sociales	DY	106 360		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régularisé	EB				
	Produits constatés d'avance (4)	EC	389 022		
	TOTAL (IV)	ED			
	Ecart de conversion passif *	EE			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 965 010		
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	389 022			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Expert-Comptable Janvier 2021 - Etat récapitulatif

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *
EMIN ET FILS		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	2 809 865	FB		FC 2 809 865
	Production vendue	}	biens *	FD		FF
				services *	FG	90 133
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 899 998		FK	
	Production stockée *					FM
	Production immobilisée *					FN
	Subventions d'exploitation					FO 2 967
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP
	Autres produits (1) (11)					FQ 24
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS 1 563 219
	Variation de stock (marchandises)*					FT (32 534)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW 315 409
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX 26 129
	Salaires et traitements *					FY 353 938
	Charges sociales (10)					FZ 95 679
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	}	dotations aux amortissements *		GA 43 085
				dotations aux provisions		GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD
	Autres charges (12)					GE 105
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF 2 367 530
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG 535 458
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH (III)
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI (IV)
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL 1 745
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM
	Différences positives de change					GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO
Total des produits financiers (V)						GP 1 745
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR
	Différences négatives de change					GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT
Total des charges financières (VI)						GU
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV 1 745
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW 537 203

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

④ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)** DGFIP N° 2053-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>EMIN ET FILS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	3 237
	Repuses sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	3 237
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	3 237
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	138 833
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 907 970
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 506 363
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN	401 607
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { Crédit bail mobilier *	HP	
	{ Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C G I)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octes)	RC	
	{ Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 obligatoires A9			
{ Dont cotisations facultatives Madelin A7 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
CESSION IMMOBILISATION	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
		3 237	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

SAGE Expert-comptable Janvier 2021 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Annexes 2021

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 965 009,66 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 401 606,72 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 16/02/2022 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus

Annexes 2021 (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Frais d'établissement = 29 833 €**

Frais d'établissement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais de constitution	29 833		29 833	
Frais de premier établissement				
Frais d'augmentation de capital				
TOTAL	29 833		29 833	

Fonds commercial (hors droit au bail) = 124 246 €

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté				
Fonds réévalué				
Fonds reçu en apport	124 246		124 246	
TOTAL	124 246		124 246	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 608 960 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	160 270			160 270
Immobilisations corporelles	1 467 175	1 300	25 622	1 442 853
Immobilisations financières	5 837			5 837
TOTAL	1 633 282	1 300	25 622	1 608 960

Amortissements et provisions d'actif = 603 282 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	6 191			6 191
Immobilisations corporelles	579 628	42 447	25 622	597 091
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	585 819	42 447	25 622	603 282

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Frais d'acquisition	29 833	0	29 833	Non amortiss.
Logiciels	6 191	6 191	0	De 1 à 3 ans
Fonds commercial	124 246	0	124 246	Non amortiss.
Agenc.constructions	117 178	98 338	18 839	De 7 à 20 ans
Immeubles placement	917 613	98 338	819 274	50 ans
Agencements Gambetta	166 568	98 338	68 230	De 7 à 30 ans
Agencement V.Hugo	66 623	98 338	-31 715	De 7 à 25 ans
Agencement pasteur	5 210	98 338	-93 128	5 ans
Agencements les lauriers	21 773	98 338	-76 565	De 5 à 20 ans
Matériel outillage	10 885	9 049	1 836	De 4 à 7 ans
Matériel outillage Avignon	16 316	16 316	0	De 5 à 7 ans
Agencements divers	47 746	44 155	3 591	De 5 à 15 ans
Agencements Avignon	10 225	10 225	-1	De 5 à 7 ans
Matériel de transport	8 333	8 333	0	De 3 à 5 ans
Matériel de bureau	54 384	52 093	2 290	De 3 à 10 ans
TOTAL	1 603 123	736 393	866 730	

Etat des créances = 646 445 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	5 837		5 837
Actif circulant & charges d'avance	640 608	640 608	
TOTAL	646 445	640 608	5 837

Provisions pour dépréciation = 6 900 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	4 400	2 500			6 900
Comptes financiers					
TOTAL	4 400	2 500			6 900

Charges constatées d'avance = 9 233 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes 2021 (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Capital social = 770 000 €**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1100	700,00	770 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1100	700,00	770 000

Etat des dettes = 389 022 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	4 849	4 849		
Fournisseurs	277 813	277 813		
Dettes fiscales & sociales	106 360	106 360		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	389 022	389 022		

Charges à payer par postes du bilan = 24 302 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	1 170
Dettes fiscales & sociales	23 132
Autres dettes	
TOTAL	24 302

Annexes 2021 (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

Ventilation du chiffre d'affaires = 2 899 998 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	2 809 865	96,89 %
Prestations de services	79 898	2,76 %
Produits des activités annexes	10 235	0,35 %
TOTAL	2 899 998	100.00 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 138 833 €

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	535 458	137 538	397 920
Résultat financier	1 745	453	1 292
Résultat exceptionnel	3 237	842	2 395
Participation des salariés			
TOTAL	540 440	138 833	401 607

Annexes 2021 (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges constatées d'avance = 9 233 €

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat.d'avance (486000)	9 233
<i>Signalétique</i>	7 272
<i>Maintenance</i>	1 961
TOTAL	9 233

Charges à payer = 24 302 €

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournis.fact.non parvenue (408100)	1 170
<i>Deneuve</i>	300
<i>Eau</i>	250
<i>EDF</i>	620
TOTAL	1 170

Dettes fiscales et sociales	Montant
Charg.congés payés (438600)	8 090
Cot.tns dues (438610)	12 173
Dettes fiscales (448600)	2 869
<i>Taxe apprentissage</i>	1 518
<i>Formation continue</i>	1 351
TOTAL	23 132

EMIN ET FILS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 770.000,00 Euros

Siège social : RUE PAUL VALERY B.P 77

84500 BOLLENE

R.C.S : AVIGNON 380 561 449

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24/02/2022

Le 24/02/2022,
à 10 H,

Les associés de la société **EMIN ET FILS**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur WILLIAM EMIN, préside la séance en qualité de Président

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence;
- le rapport de gestion du Président ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021, et quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Approbation de la rémunération du Président,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion,

- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 lesquels font apparaître **un bénéfice de 401 606,72 Euros.**

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2021** faisant ressortir **un bénéfice de 401 606,72 Euros.** A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **380,68 Euros.**

Le résultat à affecter ressort ainsi à **401 987,40 Euros.**

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **401 987,40 Euros,** de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de 140 000,00 Euros
- Au report à nouveau pour un montant de 1 987,40 Euros
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 260 000,00 Euros

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 236,36 Euros.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
31/12/2020	250 000		
31/12/2019	150 000		
31/12/2018	150 000		

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre les associés et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale approuve la rémunération du Président d'un montant annuel de 38 734 euros et la rémunération du Directeur Général d'un montant annuel de 33 584 euros.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 6

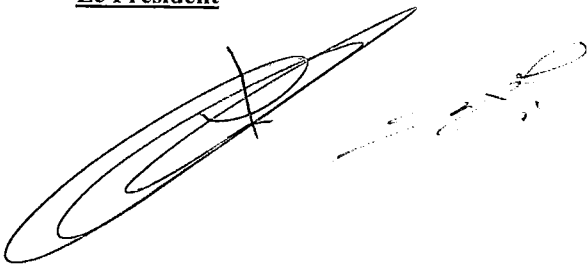
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, positioned below the text 'Le Président'.